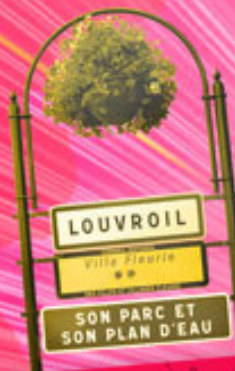


La course
fait partie du



LES FOULEES DE LOUVROIL

Label départemental

À PARTIR DE 9H30 22^{ÈME} ÉDITION
DIMANCHE 11 MARS 2018
Départs et arrivées face au centre social
- pour plus de renseignements www.louvroil.fr

Conception et Impression : Ville de Louvroil Service Communication



PROGRAMME

9H30 : 5,7 km à partir de cadets 01/02, féminins et masculins.

10H15 : 10 km à partir de cadets 01/02, féminins et masculins.

INSCRIPTIONS

- **MICHEL LIEMANS,**
86, rue d'Assevent, 59131 Rousies
03 27 66 73 74 (après 20 heures)
- **SERVICE DES SPORTS**
rue Camille Guérin, 59720 Louvroil
03 27 64 35 77 - servicedessports@louvroil.fr

PARTICIPATION

- **5,7 km** : 2€ avant le 10 mars, 3€ le jour de la course.
- **10 km** : 4€ avant le 10 mars, 5€ le jour de la course.
- Chèque à l'ordre de l'ASGL

RÉCOMPENSES

- **5,7 km** : Coupe au premier masculin et féminin, cartes cadeaux aux premiers de chaque catégorie.
- **10 km** : Coupe au premier masculin et féminin, cartes cadeaux aux trois premiers de chaque catégorie.
- 160€ à la première équipe de quatre classée toutes catégories M et F.
- 120€ à la deuxième équipe, 80€ à la troisième.
- 120€ à la première équipe de quatre d'un club de Louvroil.
- 80€ à la deuxième équipe, 40€ à la troisième.

PAS DE CUMUL DE PRIX

PRIME DE 100€ POUR LE RECORD DE L'ÉPREUVE

RÈGLEMENT

Article 1 ORGANISATION

Les Foulées de LOUVROIL se déroulent tous les ans le 2ème Dimanche de Mars, organisées par l'Amicale Sportive et Gymnique de LOUVROIL avec le support de l'USM Athlétisme affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que de nombreux bénévoles.

Article 2 EPREUVES

Les Foulées de LOUVROIL regroupent deux épreuves :

9h30 : 5,7 Km à partir de cadets

Tarif : 3€ (2€ avant le 10 Mars)

10h15 : 10 Km à partir de cadets

Tarif 5€ (4€ avant le 10 Mars)

Article 3 LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Article 4 INSCRIPTION

Pour les inscriptions par courrier : La signature du bulletin est obligatoire (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la course.

Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

Elles devront parvenir avant le 10 Mars 2018.

Les inscriptions pourront aussi se faire le jour de la course.

Article 5 RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au Restaurant du Lac le jour de la course à partir de 8h30.

Il vous faudra présenter la licence ou la copie du certificat médical (voir article 3) ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué pour cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 6 JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA.

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 7 PARCOURS

Le kilométrage sera indiqué tous les Km.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balais sont autorisés à circuler sur le parcours.

Un ravitaillement à mi parcours pour les 10 Km est fourni par l'organisation.

Une collation à l'arrivée sera offerte pour les 2 distances.



Article 8 ASSURANCES

A l'occasion des foulées de LOUVROIL, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AIAC Courtage.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant des dommages corporels aux quels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 9 LES SECOURS

L'assistance médicale est confiée par contrat à la Croix Blanche.

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Article 10 CLASSEMENT-RECOMPENSES

Les classements seront affichés dans la salle un quart d'heure avant la remise des récompenses.

Pour les 5,7 Km seront récompensés les premiers de chaque catégorie homme et femme.

Pour les 10 Km seront récompensés les trois premiers de chaque catégories homme et femme.

Primes par équipe : - Les trois premières équipes de quatre classés toutes catégories homme et femme.

- Les trois premières équipes d'un club de Louvroil de quatre classés toutes catégories.



5,7 KM:

- 1 TV 109 cm
- 1 GPS
- 2 casques virtuels
- 2 casques audio

Article 11 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 12 DROIT D'IMAGE

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contre partie financière, sur tous supports y compris, les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 13 CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi ' ' Informatique et Liberté ' ' n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (servicedessports@louvroil.fr) et celui de la FFA (cil@athle.fr)

Article 14 ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de LOUVROIL veut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Article 15 DEGRADATION ET VOL

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol au cours de la manifestation.

TIRAGES AU SORT :

10 KM :

- 2 TV 163 cm
- 1 TV 109 cm
- 2 GPS
- 3 casques virtuels
- 2 casques audio

REMISE DES RÉCOMPENSES À PARTIR DE 12H.

SALLE DES SPORTS N°2 (COMPLEXE SPORTIF)



LES
FOULÉES DE
LOUVROIL

22^{ÈME}

ÉDITION

DIMANCHE 11 MARS 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION



n° de Dossard

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe ☐ F ☐ M

Adresse : _____

Club _____ N° licence _____

Distance : 5.700m ☐ 10.000m ☐

Droits d'inscription : 4€ pour les 10 kms. 5€ le jour de la course.
2€ pour les 5,7 kms. 3€ le jour de la course.

Document OBLIGATOIRE:

- ☐ • Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, également valable le jour de la course
- ☐ • Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**
- ☐ • Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire
- ☐ • Je joins mon certificat médical de non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Signature obligatoire (ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné _____, père, mère ou représentant légal, autorise mon enfant à participer à la course.

Signature :

Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site louvroil.fr.